

tenue sous la présidence de Monsieur DELESALLE, assisté(e)
de Monsieur PRIETO et Monsieur BOZZI, Conseillers
En présence de Madame PEUVREL, Rapporteuse publique
Madame GERMAIN, Greffière

08 heures 30

01)	DOSSIER N° 2500590	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
-----	--------------------	-------------------------------------

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision implicite relative au refus d'abroger les articles 5 et 6 de la délibération n° 41-2024/APS du 15/07/2025.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	UNION DES GROUPEMENTS DE PARENTS D'ÉLÈVES DE NOUVELLE-CALÉDONIE	CANDON BENOIT (Cour)
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

02)	DOSSIER N° 2500646	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
-----	--------------------	-------------------------------------

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision de l'inspection du travail du 10/04/2025 rejetant la demande d'autorisation de licenciement d'une salariée protégée.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE SUDILES	SELARL RAPHAËLE CHARLIER
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	Madame P [REDACTED] HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	SELARL VIRGINIE BOITEAU

08 heures 30

03)	DOSSIER N° 2500717	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision de l'inspecteur du travail en date du 10 juillet 2025 rejetant la demande d'autorisation de licenciement d'une salariée protégée.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SOCIÉTÉ SUDILES	SELARL RAPHAËLE CHARLIER
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	Madame P	
04)	DOSSIER N° 2500871	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision implicite de rejet née du silence gardé par l'agence sanitaire et sociale de la NC, relative au refus de reconnaître l'assimilation des fonctions aux niveaux hiérarchiques ouvrant droit à l'indemnité de sujétion prévue par la délibération n° 393 du 25 juin 2008.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame M	
Défendeur	AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ
05)	DOSSIER N° 2500200	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 16/01/2025 mettant fin à ses fonctions en qualité de chef de cabinet auprès du président de la PIL	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur W	
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE DES ILES LOYAUTE	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

06)	DOSSIER N° 2500126	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 16/01/2025 relative à la cessation de ses fonctions en qualité de chargé de mission auprès du président de la PIL (collaborateur)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C	
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE DES ILES LOYAUTE	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
07)	DOSSIER N° 2500190	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 14/01/2025 mettant fin à ses fonctions en qualité d'assistante auprès du président de la PIL	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame S	
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE DES ILES LOYAUTE	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ
08)	DOSSIER N° 2500171	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 14/01/2025 mettant fin à ses fonctions en qualité d'assistante auprès du président de la PIL	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame W	
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE DES ILES LOYAUTE	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ
09)	DOSSIER N° 2500140	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 16/01/2025 relative à la cessation de ses fonctions en qualité de secrétaire auprès du président de la PIL	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame K	
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE DES ILES LOYAUTE	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ

08 heures 30

10)	DOSSIER N° 2500732	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
-----	--------------------	-------------------------------------

Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision de refus de communication des documents relatifs à un accident du 7 septembre 2024 ayant impliqué un véhicule de la commune de Paita.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur V.	
Défendeur	COMMUNE DE PAÏTA	SELARL RAPHAËLE CHARLIER
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

11)	DOSSIER N° 2500654	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
-----	--------------------	-------------------------------------

Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté n° 2025-673/GNC du 16/04/2025 fixant la date de limite de déploiement des compteurs d'électricité communicants en NC	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION ENSEMBLE POUR LA PLANETE	Maître BERNARD CLAIRE
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	

12)	DOSSIER N° 2500673	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté n° A2025-145083 portant radiation du corps des personnels de catégorie A de la DGDDI au terme d'un détachement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M.	SELARL LOIC PIEUX
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

13)	DOSSIER N° 2500943	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision de refus de protection fonctionnelle du 09/09/2025.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame M [REDACTED]	SELARL LOIC PIEUX
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
14)	DOSSIER N° 2500449	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande la condamnation du gouvernement au paiement de la somme de 565 862 F XFP au titre du remboursement des frais engagés pour formation en métropole en 2019.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame B [REDACTED]	SELARL LOIC PIEUX
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
15)	DOSSIER N° 2500770	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande d'annuler les décisions implicites de rejet des 17 février et 15 juin 2025 prise par la NC refusant de retirer le vaccin Comirnaty de Pfizer-BioNTech de l'offre vaccinnale en NC	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	ASSOCIATION ENSEMBLE POUR LA PLANETE Madame C [REDACTED]	Maîtres GRAND-JEAN PHILIPPE Maîtres GRAND-JEAN PHILIPPE
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	

08 heures 30

16)	DOSSIER N° 2500607	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la délibération n° 167/CP du 3 avril 2025 modifiant la délibération modifiée n° 438 du 29 août 2024 portant désignation des représentants du congrès de la Nouvelle-Calédonie au sein de divers organismes extérieurs.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G	
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
17)	DOSSIER N° 2500665	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la procédure de remboursement de la prime d'éloignement versée dans le cadre de sa mutation en NC à compter du 13 juillet 2024.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur J	
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
18)	DOSSIER N° 2500685	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision de refus de bourse prise par la province Sud du 17/06/2025.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B.	
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD	

08 heures 30

19)	DOSSIER N° 2500713	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision de réévaluation de l'allocation de l'aide sociale de la province Sud n° 94330-2025/1-ISP/DPASS pour les personnes âgées et l'exonération de sa participation financière au titre de l'obligation alimentaire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame F	
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
20)	DOSSIER N° 2500727	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision n° 78361/ARM/CRM/DEC du 07/07/2025 de la commission de recours militaire rejetant sa demande de réexamen lié à un trop versé.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M	
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
21)	DOSSIER N° 2500743	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision de réévaluation du montant de l'allocation de l'aide aux personnes âgées de la province Sud n° 94330-2025/1-ISP/DPASS du 07/05/2025.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame V	
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

22)	DOSSIER N° 2500769	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision prise par le gouvernement de la NC le 20/05/2025 annulant la décision de l'inspecteur du travail du 16/12/2024 et refusant son licenciement.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame T	
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DREHU VILLAGE	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
23)	DOSSIER N° 2500833	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire Demande la rectification du solde de tout compte à l'issue d'un an d'engagement en tant que contractuel de droit public à la commune de Poya.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	
Défendeur	COMMUNE DE POYA	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
24)	DOSSIER N° 2500954	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire Demande la décharge de la pénalité de 136 420 FCFP et de maintenir celle de 25 000 FCFP pour non dépôt de la déclaration nominative des salaires au titre de l'année 2024.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	KYMEE SARL	
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	

Arrêté le 10/02/2026
Le magistrat délégué, G. Prieto